



DÉMÉNAGEMENT

LA PAROLE DES AGENTS ET DE LEURS REPRÉSENTANTS ÉLUS DOIT ÊTRE LA BOUSSOLE DE LA DIRECTION

Par un mail du jeudi 19 décembre, le directeur s'est adressé à l'ensemble des agents de la DIRCO. Ce mail fait suite à une réunion informelle avec les OS qui s'est tenue mercredi 18.

Ce qu'il faut retenir, c'est que la phase dite de « macro zoning » consistant à définir l'occupation de l'espace par blocs de services sera achevée en mars.

La phase dite de « micro zoning » sera, elle, achevée en mai. **C'est cette phase qui est déterminante pour chaque agent** : comment un service s'organise, nombre et type de chaises, de bureaux, de placards, de lampes, placements par rapport aux portes, aux fenêtres...

Objectif : le Spallis devra être prêt pour déménager en janvier 2026.

À ce stade, la CGT n'est pas satisfaite du mode opératoire proposé par la direction.

En effet, la méthode consiste, pour la direction, à s'appuyer sur les analyses d'une société spécialisée dans l'aménagement de bureaux. C'est évidemment nécessaire mais certainement pas suffisant.

D'autant que vous l'avez constaté dans le message du directeur, seuls quelques « ambassadeurs » pourront rencontrer l'aménageur d'espace au mois de janvier. Qui seront ces ambassadeurs ? Sur la base de quels critères ils seront choisis ? Mystère et boule de gomme.

Autre dispositif : une rencontre régulière avec les représentants du personnel de façon informelle pour échanger sur les différentes étapes. Si ce format peut avoir un intérêt et la CGT participera à ces échanges, nous n'avons aucune garantie que nos alertes seront prises en compte.

Nous revendiquons quelque chose de très simple et qui devrait faire consensus : la parole des agents de la DIRCO et de leurs représentants élus doivent être la priorité du déménagement.

Ce projet va changer la vie de chacun, tant son organisation de vie personnelle que professionnelle. À ce stade, nous considérons que la direction n'en fait pas suffisamment pour prendre en compte nos besoins.

En termes d'organisation des services, tout est ouvert : des bureaux pour chaque brigade ou non, regroupement des contrôleurs ou maintien en l'état... tous les services sont concernés, de la gestion de site à la DAJ, des RH à la programmation, des secrétariats de brigade au PPI, etc.

Nous alertons l'ensemble des agents : ce qui va se jouer avec la préparation du déménagement sera structurant pour nos conditions de travail.

**Venez en HMI pour faire le point sur les revendications à porter ensemble
le 07 janvier à 14h00 - Salle détente**

La CGT, avec ses élus et ses militants, est déterminée à faire entendre la voix de tous les agents.

Clic pour adhérer : dircofi-idf.cgffinancespubliques.fr

avec le crédit d'impôt (66% perçu en N+1), la cotisation d'un agent 3ème échelon revient à seulement 4,44 €/mois, celle d'un contrôleur 2ème classe 3ème échelon 4,61 €/mois, celle d'un inspecteur 3ème échelon coûte 5,72 €/mois, celle d'un IP 3ème échelon 9,52 €/mois.